

DECLARATION COMMUNE SUR LE LYON/TURIN A L'OCCASION DU XXX SOMMET BILATERAL FRANCO-ITALIEN

- A l'occasion du XXX Sommet bilatéral, qui s'est tenu aujourd'hui à Lyon, la France et l'Italie entendent confirmer l'intérêt stratégique du projet de la nouvelle liaison ferroviaire entre Lyon et Turin. Il s'agit d'une infrastructure d'une priorité absolue, non seulement pour les deux pays, mais pour l'Union européenne dans son ensemble.
- La réalisation de la liaison ferroviaire Lyon/Turin contribuera en effet à construire «l'Europe des transports», à protéger le secteur alpin, à renforcer le marché unique, à augmenter la compétitivité de l'économie et la sécurité des échanges et concourra également à la relance de l'économie par les grands travaux
- Pour ces motifs et malgré la situation économique actuelle, la France et l'Italie confirment leur engagement en faveur du projet et souhaitent que le soutien financier de l'Union puisse atteindre le niveau maximal prévu - soit 50 % pour les études et travaux préparatoires et 40% pour les travaux définitifs – dans le domaine des Cadres Financiers Pluriannuels successifs. Compte tenu de la dimension européenne de l'infrastructure et de son importance pour les citoyens et les entreprises, les gouvernements français et italien estiment que l'engagement financier de l'Union européenne sur ces niveaux représente un élément décisif pour la réalisation du projet.
- À ce jour, sous l'impulsion des deux États et avec l'appui de l'Union européenne, le projet a déjà connu des progrès significatifs; les travaux géologiques sont désormais bien engagés sur les deux territoires nationaux et les conditions de réalisation de l'ouvrage ont été définies grâce à l'accord signé le 30 janvier dernier à Rome. Les procédures de ratification de cet accord ont été largement engagées dans les deux pays. À cet égard, les gouvernements français et italien souhaitent que les Parlements respectifs puissent adopter les projets de loi de ratification au cours des premiers mois de l'année prochaine.
- Les deux gouvernements s'engagent, dès à présent, à lancer les discussions sur le montage juridique, économique et financier de l'ouvrage définitif et à rendre opérationnel le futur promoteur du projet dans les délais les plus brefs après la ratification de l'accord du 30 janvier 2012.
- Enfin, les deux pays peuvent aujourd'hui annoncer l'engagement des procédures pour le lancement du marché de réalisation des travaux de creusement de la galerie de reconnaissance de Saint-Martin La Porte. Les deux États mettront à profit la période nécessaire à la préparation de l'attribution de ce marché pour demander à l'Union européenne, au second semestre 2013, confirmation de sa participation au niveau attendu pour les travaux de la nouvelle liaison ferroviaire Lyon-Turin.
- En cohérence avec ce grand projet d'infrastructure et dans la perspective de la promotion des

modalités de transport plus respectueuses de l'environnement, les gouvernements français et italien se réjouissent de l'achèvement des travaux de mise au gabarit du tunnel de la ligne ferroviaire historique du Fréjus et demandent à leurs administrations respectives d'engager, sans retard, la phase finale de la procédure d'adjudication pour le service définitif d'autoroute ferroviaire afin que le contrat puisse être signé avant l'été 2013.

Fait à Lyon le 3 décembre 2012.

Le Ministre délégué
chargé des Transports, de la Mer
et de la Pêche

Pour la République française


Frédéric CUVILLIER

Le Ministre du Développement écono-
-mique, des Infrastructures et
des Transports

Pour la République italienne


Corrado PASSERA